

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



37° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

26 – 27 septembre 2014

COUPE de FRANCE des RALLYES 2015 (coefficient 2)

Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne 2014
Challenge A.S.A. ONDAINE 2014

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

**Association Rallye des NOIX
BP 135
42704 FIRMINY Cedex**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 06.89.33.77.47**

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : asaondaine@orange.fr

37^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

26 – 27 septembre 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 18 août 2014
Ouverture des engagements : Lundi 18 août 2014
Clôture des engagements : Lundi 15 septembre 2014

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 de 09h00 à 18h00

Vérification des documents : Vendredi 26 septembre 2014 de 18h00 à 22h00
Vérification des voitures : Vendredi 26 septembre 2014 de 18h15 à 22h15

Heure de mise en place du parc de départ (Place du Breuil FIRMINY) : .. Vendredi 26 septembre 2014 à 18h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 26 septembre 2014 à 20h00 au PC du Rallye
Affichage pendant toute la durée du rallye :
BAR des PLATANES place du Breuil 42700 FIRMINY

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 26 septembre 2014 à 23h00
Publication des Heures et ordres de départ : Vendredi 26 septembre 2014 à 23h00

Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 27 septembre 2014 à 9h00
Arrivée du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 27 septembre 2014 à partir de 19h04
Vérification finale : à UNIEUX le Samedi 27 septembre 2014
Publication des résultats du rallye : Samedi 27 septembre 2014 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du
..... dernier concurrent
Remise des prix : Salle de la Bourse du Travail à 42700 FIRMINY à partir de 22h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 26 et 27 septembre 2014 en qualité d'organisateur
Administratif et Technique le :

37^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de Firminy

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, LE CHAMBON FEUGEROLLES, PERIGNEUX et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du CRSA sous le n° 27-R-R en date du 10/07/2014 et de la FFSA sous le numéro R377 en date du 31 juillet 2014

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Président : Pascal PERONNET

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone : 04 77 51 27 80 – Fax : 04 77 51 27 80 - Portable : 06 89 33 77 47

www.asaondaine.com
asaondaine@orange.fr

Permanence du Rallye : jusqu'au 25 septembre au local (voir sur www.asaondaine.com)

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif et Technique :

ASA ONDAINE Association Rallye des Noix de Firminy BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex
Président : Pascal PERONNET

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Christophe ARSAC Lic. 3591

Membres

Georges BEAL Lic. 2910

Yvette CECILLON Lic. 11374

Directeur de Course : Thierry DUPECHER Lic. 3564

Directeur de Course Adjoint :

Louis René VERLINE Lic. 21427

Daniel BERTHON Lic. 1621

Alain RENAUDIER Lic. 5250

Médecin Chef : Dr Philippe RIGAUDIERE Lic. 56475

Commissaires Techniques Responsable : Gérard JOUVHOMME Lic. 51582

Commissaires Techniques : Jean Claude CARRE Lic. 13049

Commissaires Techniques : Christian ALLOIN Lic. 13706

Commissaires Techniques : Serge PEGOLOTTI Lic. 6047

Commissaires Techniques : Emeric PASCAL Lic. 37568

Juges de Faits Arnaud BERTACCHINI Lic. 134194

Ludovic PION Lic. 146299

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Michel JUILLARD Lic. 12787

Annie MALLET (stagiaire) Lic. 48794

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des NOIX de Firminy compte pour

la Coupe de France des Rallyes **2015 Coef. 2**,

le Challenge du Comité Régional d'Auvergne 2014 et le Challenge de l'ASA ONDAINE 2014

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

**le 26 septembre 2014 de 18h00 à 22h00
pour les vérifications administratives à la
MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir
42700 FIRMINY**

LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.

le 26 septembre 2014 de 18h15 à 22h15
pour les Vérifications Techniques au
Garage LAURENT 56 rue de l'Abattoir
42700 FIRMINY

LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn (road-book au dos du carnet de bord).

Les vérifications finales seront effectuées le 27/09/2014 au :

Garage POSTAL – GRAND à UNIEUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, **COMPLETEMENT REMPLIE**,

avant le lundi 15 septembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante

ASA ONDAINE – ASSOCIATION RALLYE des NOIX de FIRMINY

BP 135 - 42704 FIRMINY Cedex

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 310 euros
- Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 320 euros

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **COMPLETEMENT remplie et accompagnée des photocopies des licences, permis de conduire et de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture (nouvelles directives FFSA d'identification des voitures de course).**

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse contact@asaondaine.com
La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de la Silardière au CHAMBON FEUGEROLLES et 1 seul véhicule d'assistance sera autorisé

Il sera identifié par badge ASSISTANCE délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1). Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France des Rallyes Terre et de la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une indication promotionnelle. Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

4.7 – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 182,850 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,400 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 4 – 7	3,300 kms x 3 =	9,900 kms
ES 2 – 5 – 8	5,500 kms x 3 =	16,500 kms
ES 3 – 6 – 9	4,000 kms x 3 =	12,000 kms

Total	38,400 kms
-------	------------

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire " et servira de road book.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances seront autorisées le 20/09/2014 et le 21/09/2014 de 9h00 à 18h00 **avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.**

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.
Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble fluo avec fonction
- Chef de poste : Chasuble fluo avec fonction

- Relation Concurrents : Chasuble avec fonction

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

7.3 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	330 €	Coupe
Deuxième	230 €	Coupe
Troisième	180 €	Coupe
Quatrième	130 €	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	130 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4	de 5 à 10	de 11 à 15	+ de 15	Coupes
Premier	330 €	330 €	330 €	330 €	Coupe
Deuxième		170 €	170 €	170 €	Coupe
Troisième			120 €	120 €	Coupe
Quatrième				110 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	170 €	Coupe
2 ^{ème} Féminine	90 €	Coupe

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 27 septembre lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com

La remise des prix se déroulera à la Salle de la Bourse du Travail Place du Marché à FIRMINY 42700 le samedi 27 septembre 2014 à partir de 22h30.